

A FACADE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 500 euros

Siège social : 59 Rue Jules Vallès 76610 Le Havre

Siret : 944 456 755 000 15

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

Mr Goran XAFUR JUBRAIL, résidant au 59 Rue Jules Vallès 76610 Le Havre, de nationalité irakienne, né le 22/10/1990 à MAKHMUR en Irak, marié sous le régime de la communauté, agissant en sa qualité d'associé unique de la SASU A FACADE dont le capital est de 500 euros, ayant son siège social au 59 Rue Jules Vallès 76610 Le Havre et immatriculée au registre du commerce du Havre sous le numéro 944 456 755, propriétaire de 5000 parts sociales d'un montant de 0,10 euros chacune,

ci-après dénommé le cédant,

d'une part,

et

Mr Ahmad XAFUR JUBRAIL, résidant au 60 Avenue du 8 Mai 1945 76610 Le Havre (France), de nationalité irakienne, né le 12/07/1996 à RANYA en Irak, célibataire,

ci-après dénommé le cessionnaire,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Cession des parts

Le cédant cède et transfère, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire, qui accepte, les parts sociales numérotées de 1 à 5000 de la SASU A FACADE qui lui appartiennent.

Article 2 : Prix

La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée à titre onéreux moyennant un montant de 0 euro.

Article 3 : Agrément

L'unanimité des associés autorise, par la présente, la cession de parts sociales et agréé le cessionnaire en qualité de nouvel associé.

Article 4 : Propriété

Le cessionnaire devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cédant le subroge dans tous ses droits et actions attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Le cessionnaire reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société, copie dont il a pris connaissance.

Article 5 : Garantie de passif

Le cédant garantit le cessionnaire contre toute diminution ou insuffisance d'actif, d'augmentation du passif ou révélation de passif nouveau, qui pourrait résulter notamment d'un redressement fiscal ou social, dont l'origine serait antérieure à la présente cession des parts sociales mais qui se révélerait ultérieurement.

La présente garantie est consentie pour une durée de 12 mois à compter de la signature du présent acte.

Article 6 : Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les parts cédées lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire et qu'elles n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Le cédant précise, en outre, que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Article 7 : Formalités de publicité

Pour être opposable à la société dont les parts sont cédées, la présente cession devra lui être signifiée conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil (c'est-à-dire par acte d'huissier). Toutefois, cette signification peut être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Pour être opposable aux tiers, deux originaux du présent acte de cession devront être déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dieppe) accompagnés de deux copies des statuts modifiés certifiés conformes par le gérant et deux copies du procès verbal d'assemblée ayant délibéré sur cette modification statutaire.

Article 8 : Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels la présente cession donnera lieu, seront supportés par Mr Ahmad XAFUR JUBRAIL, à l'exception de ceux liés à la modification éventuelle des statuts qui seront à la charge de la société dont les parts sont cédées.

Fait à Le Havre,

Le 17/10/2025,

Fait en six exemplaires.

Mr Goran XAFUR JUBRAIL,
Le cédant,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a stylized loop and a vertical stroke extending upwards from the center.

Mr Ahmad XAFUR JUBRAIL,
Le cessionnaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of overlapping, sweeping strokes that form a complex, stylized shape.